

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais ils ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la **collaboration confiante** de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit pour chacun un lieu d'épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

1. Des attitudes communes

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun,
- Désir d'écoute et de dialogue,
- Refus des a priori et des jugements de valeur,
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

2. Création par l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription,
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien,
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents par le biais des parents correspondants,
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement,
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

3. Une coresponsabilité éducative

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants à la vie sociale et citoyenne,
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire,
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le **projet éducatif** qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- Le **règlement intérieur** et les chartes de bonne conduite qui déterminent les règles nécessaires à la vie commune.

Ces documents élaborés par la communauté éducative appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation peut s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester votre accord, la famille appose sa signature sur le document joint en confirmant l'inscription. Cela atteste la volonté commune à l'ensemble des acteurs de participer aux engagements éducatifs communs, pour aider les enfants à s'épanouir, à discerner et à grandir en humanité.

Le Chef d'établissement

Le(s) parent(s)

Prise de connaissance des documents à consulter sur le site de l'Etablissement : www.ndpj.fr

Nous avons pris connaissance des documents ci-dessous mis à notre disposition sur le site internet de l'école.

Nous donnons notre accord sur le fait que ces documents sont **les cadres indispensables** à la construction d'une relation de confiance entre l'établissement, la famille et l'élève.

Nous nous engageons à les respecter.

- le projet éducatif (Cf. site internet)
- le règlement intérieur (Cf. site internet)
- le texte « Charte éducative de confiance ».

 **Par la signature électronique de ce document,
vous reconnaissez avoir lu et approuvé ce document.**